

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 22004 à OCA26 22006 – Résolution CA26 220036 (dossier 1260332001)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 9 mars 2026 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

OCA26 22007– Résolution CA26 220037 (dossier 1261228001)

Ordonnance relative à la réalisation d'une murale au 739 à 749, avenue Walker

Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance CA26 22007 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal le 13 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude